

Motion contre l'application des nuances politiques dans le cadre d'une liste sans étiquette

Élections municipales de mars 2014

Durant les dernières élections municipales, l'Association des Maires du Territoire de Belfort a pu constater que la Préfecture a appliqué de façon arbitraire une nuance politique individuellement à chaque candidat et aux listes dans leur ensemble. Les candidats n'ont aucunement été consultés pour cette affectation politique ni en amont ni en aval sans possibilité à ce jour de la refuser ou de la modifier, pratiques scandaleuses et outrancières des valeurs démocratiques et républicaines. Les services de l'Etat ne disposent d'aucun élément déclaratif permettant ce classement personnel, ce dernier étant totalement contraire à la volonté individuelle.

Les conseillers municipaux s'engagent uniquement pour et dans l'intérêt de leurs habitants, citoyens et usagers afin de les représenter et de les accompagner dans la gestion des affaires communales. Cet engagement s'exerce au seul profit de l'intérêt général local. Il ne s'agit en aucun cas d'une manifestation d'un quelconque « partisanisme » politique de quelque courant que ce soit.

Bon nombre de candidatures ont été faites individuellement sans étiquette. De nombreuses listes ont, elles-mêmes, été déclarées par leur mandataire sans étiquette politique auprès des services préfectoraux. Les corrections faites par ces derniers, sous l'argument statistique en soit déjà fallacieux, sont contestables et contestées pour de nombreuses raisons et notamment :

- De telles nuances font entrer de force les communes dans un appareil politique auquel elles sont totalement étrangères et se refusent d'y être associées. Notre investissement républicain est détaché d'un investissement politique, n'en déplaît aux groupes politiques en recherche de légitimité.
- La mention d'une nuance politique est une modification apportée à notre déclaration de candidature et de liste signées des candidats et déposées réglementairement en préfecture. Toute correction de notre déclaration est par nature illégale et constitue un faux en écriture.
- L'application des nuances est arbitraire, exercée de façon subjective par le représentant de l'Etat. Elle est contraire à la liberté d'expression des individus (ou de taire leur opinion morale, religieuse ou politique) instaurée par la constitution.
- Les nuances appliquées le sont sans avoir sollicité la validation des personnes concernées ni les en avoir informés ou fait valoir leur droit à correction. Outre des risques d'erreur d'appréciation coupables, cet « étiquetage » et sa diffusion publique sans autorisation formelle peuvent avoir des répercussions très préjudiciables pour la sphère privée et professionnelle de celle-ci.
- Une nuance, appliquée arbitrairement par les services préfectoraux et publiée sans consultation des intéressés, conteste gravement les engagements et garanties de neutralité pris entre colistiers et auprès des administrés.
- La notion « divers » s'entend comme partis politiques divers et variés. Cela est sans rapport avec l'idée républicaine apolitique de certaines démarches qui restent et se confirment comme sans étiquette.

C'est pourquoi l'ensemble du conseil d'administration s'oppose formellement à toute apposition arbitraire d'une nuance politique par les services de la préfecture aux listes présentées et élues comme à leurs membres individuellement. Nous demandons instamment que soit corrigé, en conformité avec les déclarations signées, tout document ou publication faisant mention de nuances appliquées sans consentement et pouvant affecter la liberté de conscience et d'expression. L'Association des Maires du Territoire de Belfort exige que soit respecté et mis en œuvre le droit à correction des données individuelles sous l'égide de la CNIL et conformément aux droits fondamentaux des citoyens.

Motion votée à l'unanimité des membres présents